

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

Combattons la réforme Blanquer

La fédération SUD éducation a été reçue le 6 décembre dans le cadre de la mission Mathiot, que le ministère a chargée de faire des propositions pour réformer le bac et le lycée général en articulation avec la réforme de l'accès à l'université et du premier cycle.

La lettre de mission du ministre et le projet présidentiel fixent une contrainte forte sur cette réforme : la réduction à 4 du nombre d'épreuves terminales au baccalauréat pour faire des économies budgétaires.

La réforme qui est en préparation s'inscrit en continuité avec la généralisation de la sélection pour l'accès aux études supérieures.

*Semestrialisation,
lycée à la carte,
contrôle continu et
accentuation du tri social...*

Le nouveau lycée et le nouveau baccalauréat sont dans la droite ligne de toute la politique néolibérale de ce gouvernement : réduction de la dépense publique, destruction de tous les cadres collectifs, augmentation des inégalités.

Page 2

De quoi parle-t-on ?

Quel calendrier ?

Quelle réforme du lycée ?

Quelle réforme du bac ?

Page 3

**L'analyse de
SUD éducation**

Page 4

**Nos revendications pour
un lycée égalitaire**

**NI INDIVIDUALISATION
NI LOCALISATION
NI SÉLECTION**

**Pour un lycée
égalitaire**

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

De quoi parle-t-on ?

Quel calendrier ?

- ▶ **Novembre/décembre 2017** : auditions par la mission Mathiot des syndicats, associations professionnelles, organisations de parents, etc.
- ▶ **Janvier 2018** : remise du rapport Mathiot au ministre
- ▶ **Février/mars 2018** : arbitrages ministériels puis concertation avec les organisations syndicales sur le projet de réforme
- ▶ **Printemps 2018** : présentation dans les instances et publication des textes
- ▶ **Septembre 2018** : mise en œuvre de la réforme du lycée dans les classes de seconde
- ▶ **Janvier 2019** : fin du premier semestre et début de la modularité du lycée pour les élèves de Seconde
- ▶ **Septembre 2019** : mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat (épreuve anticipée) dans les classes de Première
- ▶ **Septembre 2020** : mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat (contrôle continu et épreuves terminales en avril puis en juin) dans les classes de Terminale
- ▶ **Juin 2021** : premier·e·s bachelier·e·s du nouveau baccalauréat

Quelle réforme du lycée ?

- ▶ Fin des trimestres et **semestrialisation** des conseils de classe et des enseignements
- ▶ **Fin des séries S, ES, et L**
- ▶ **Un tronc commun qui va en se rétrécissant progressivement** au cours de la scolarité au lycée
- ▶ **Instauration d'un lycée modulaire** dès le deuxième semestre de la Seconde (premier semestre globalement commun à tou·te·s, fin des enseignements de détermination)
- ▶ **Un système de majeures et de mineures** qui démultiplie les parcours sans les individualiser complètement (lycée « à la carte », mais sur la base de menus préconstruits)

Quelle réforme du baccalauréat ?

- ▶ **Une épreuve anticipée en français** maintenue en première
- ▶ **Quatre épreuves finales en terminale** :
 - ⇒ **Deux épreuves écrites, passées en avril, dans les disciplines majeures** inscrites dans des parcours (exemples : un parcours scientifique avec en majeures Mathématiques et Physique-Chimie, un parcours Littérature & Société avec en majeures la Philosophie renforcée et les Lettres...)
 - ⇒ **Deux épreuves universelles** en fin d'année scolaire, passées par tou·te·s les élèves :
 - une épreuve écrite de philosophie
 - un oral sur la base d'un mini-mémoire interdisciplinaire

Les résultats de ces deux épreuves sont transmises avec le dossier scolaire, aux établissements de l'enseignement supérieur, qui pourront s'appuyer dessus pour prendre leurs décisions sur les vœux d'orientation des élèves.

- ⇒ **Tout le reste des disciplines est évalué en contrôle continu ou en contrôle en cours de formation.**

Un projet définitif ?

Les arbitrages ministériels ne seront arrêtés qu'en février et le projet est encore susceptible d'évolutions. Mais celles-ci ne devraient intervenir qu'à la marge. Le cadrage ministériel est contraignant et le projet de la commission Mathiot semble déjà bien défini.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

◀ Réforme du bac et du lycée ▶

L'analyse de SUD éducation

L'élève auto-entrepreneur de sa scolarité

Il ne faut pas s'y tromper : loin d'être une suppression des filières, ce projet prévoit une démultiplication des filières, avec quasiment une filière par élève – même si quelques gardes-fous limiteront les parcours possibles, ne serait-ce que pour des raisons organisationnelles. Les conséquences en sont très largement connues.

La dissolution du groupe classe s'inscrit pleinement dans le cadre néolibéral du macronisme. Les élèves seront chacun-e rendu-e-s toujours davantage responsables individuellement de leurs choix, de leurs parcours, de leurs « réussites » ou de leurs « échecs ». Les cadres collectifs de la construction de soi sont dissipés. La force potentielle du collectif-classe face à l'institution est défaite. L'élève devient ainsi l'auto-entrepreneur de sa scolarité.

Cette destruction du cadre collectif se retrouvera aussi du côté des enseignant-e-s : s'il n'y a plus de classe, il n'y a plus d'équipe pédagogique, mais seulement des enseignant-e-s qui ont quelques élèves en commun ici ou là. Cette « fluidification post-moderne » fait perdre tout repère collectif aux élèves et aux personnels.

Le tri social accentué

Plus les élèves et leurs familles « choisissent » leur parcours, plus les inégalités structurelles sont reproduites. Aucun « accompagnement à l'orientation » ne peut vraiment le contrer : lorsque les élèves « choisissent », ils et elles le font dans le cadre de l'idéologie dominante et tous les stéréotypes et déterminismes sociaux sont renforcés.

Car il ne faut pas croire que la suppression des filières S, ES et L va effacer les inégalités de parcours, bien au contraire. La modularité permettra d'affiner encore les stratégies de différenciation sociale. Les élèves dont le milieu socio-culturel le permettra sauront choisir les parcours les plus valorisants et la hiérarchie des parcours scolaires sera d'autant plus forte.

Cette réforme doit se comprendre en continuité avec ce qui se met déjà en place en amont avec le livret de compétences (rebaptisé dans sa dernière version "Livret scolaire unique numérique") de la primaire à la 3^e et en aval avec la réforme de l'entrée à l'université et l'introduction de la sélection et des attendus.

Fin du diplôme national du bac, premier grade universitaire

Dans l'organisation actuelle, l'extension du contrôle en cours de formation ou du contrôle continu contribue à localiser le bac, vers des bacs « maison » dépendant de l'établissement, cassant ainsi sa valeur nationale.

On sait l'augmentation de la charge de travail que cela implique pour les enseignant-e-s (par expérience de la voie professionnelle et des langues vivantes). L'évaluation des élèves par leurs propres enseignant-e-s sera source de tension avec les élèves et leurs familles. Et si l'évaluation au cours de l'année devient certificative, il sera beaucoup plus difficile de la faire correspondre à des enjeux formatifs et pédagogiques.

Le ministre Blanquer ne voulant pas s'attaquer directement à ce « symbole républicain », le bac n'est certes pas officiellement détruit. Mais, en pratique, il sera complètement secondarisé et ne jouera à terme quasiment aucun rôle pour la poursuite d'études et pour les employeurs. Chaque élève aura désormais son curriculum personnel de modules de lycée qu'il aura acquis avec plus ou moins de réussite.

Les parcours du lycée correspondront à n'en pas douter très rapidement aux attendus définis par chaque filière post-bac. Pire, d'un établissement du supérieur à l'autre, les critères seront différents pour une même filière (telle combinaison de majeures du lycée avec telles notes pour être accepté-e, entre tant et tant pour être accepté-e « sous réserve de remise à niveau », etc.).

Comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour certaines formations post-bac comme des BTS, on ne voit pas comment des élèves qui auraient réussi les deux épreuves de bac en avril sur leurs majeures et obtenu une réponse positive de la filière de leur choix mais qui échoueraient ensuite à obtenir le bac suite aux deux épreuves universelles (philosophie et oral interdisciplinaire) pourraient être refusé-e-s par cette filière post-bac !

Ainsi, le bac ne serait plus ni une condition suffisante (avec la généralisation de la sélection), ni une condition nécessaire pour la poursuite d'études. Le bac aura donc le même statut, pour l'essentiel symbolique, que le brevet.

Extension du domaine de la loi Travail

Dans la réforme du premier cycle universitaire, la fin de la compensation des notes par semestre est annoncée : chaque étudiant·e capitalisera des unités indépendantes, désormais labellisées « blocs de compétences » pour correspondre aux critères patronaux de l'employabilité. Du lycée au supérieur, la cohérence de l'offre de formation est secondaire, ce qui compte c'est l'individualisation.

Cela s'inscrit dans le vaste projet de mettre fin aux diplômes, aux qualifications et aux garanties collectives. Les employeurs auront désormais à disposition la liste des compétences, unités, modules, etc., validé·e·s par chaque élève au cours de ses études (scolaires et supérieures) plutôt que des diplômes nationaux fondant les garanties collectives des salarié·e·s liées à leur qualification. Il s'agit donc de l'application à la formation initiale de la logique de la loi Travail et des ordonnances Macron.

Construire la mobilisation

Les fédérations FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SUD éducation, Solidaires étudiant·e·s, l'UNEF et l'UNL ont affirmé des revendications communes :

- ▶ « La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- ▶ Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1^{er} grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier·es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- ▶ L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1^{er} cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- ▶ Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- ▶ L'abandon du projet de loi sur le 1^{er} cycle post bac et du Plan étudiants qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun·e au supérieur. »

Il s'agit désormais de construire la mobilisation.

Dans des assemblées générales, heures d'informations syndicales, débattons des moyens à mettre en œuvre pour imposer le retrait des projets de réforme du bac, du lycée, du premier cycle universitaire et du Plan étudiants.

Pour SUD éducation, cela passera par la convergence des mobilisations des personnels de l'enseignement scolaire et du supérieur, des étudiant·e·s et des lycéen·ne·s, et par la construction d'une grève massive et reconductible.

Réformer le bac pour supprimer des postes ?

Dans le système actuel, on peut avoir de fortes inquiétudes sur le devenir des disciplines qui ne seront pas choisies comme majeures par les élèves, puisque, de fait, elles n'auront finalement aucun impact sur leur poursuite d'étude. Comment, à terme, continuer d'attendre des élèves qu'ils suivent des enseignements qui, pour eux, « ne comptent pas » ? Comment ne pas voir dans la baisse drastique des postes aux concours externes une anticipation des effets de la réforme sur les postes ?

Les revendications de SUD éducation pour un lycée égalitaire

Dans l'immédiat, SUD éducation revendique le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire, contre toute tentative de localisation. Nous refusons toute hiérarchisation entre les disciplines par une différenciation entre celles qui donneront lieu à examen terminal ou non. Nous défendons le droit à l'anonymat des élèves pour les épreuves certificatives.

Pour favoriser l'égalité du droit à l'éducation, la réduction des effectifs par classe et la mise en place de dédoublements systématiques sont des exigences essentielles, à l'opposé de la politique d'austérité, de suppression de postes et d'autonomie des établissements.

Plus la scolarité est commune, moins elle est inégalitaire : SUD éducation inscrit son combat dans la perspective de l'abolition du système hiérarchisé actuel qui fonctionne sur un modèle d'orientation et de sélection des élèves.

Nous portons un projet de lycée unique polytechnique, avec un enseignement qui garantisse à tou·te·s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

NI SÉLECTION NI TIRAGE AU SORT

**Une université
ouverte à toutes
et tous**

éducation
SUD

Solidaires